

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 12 OCTOBRE 2017

COMPTE-RENDU

Présents : D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; V. BARD ; J-M. ROYANNEZ M. CROUZET ; J. PLEINET ; H. CHAMBON ; B. RUNDLER ; D. FAQUIN ; S. BENSADI ; S. VRANCKX ; Y. MAGNIN ; B. TEYSSOT ; N. VASSALO ; F. JEUNOT ; H. MORENO ; M. GELINOTTE.

Absents excusés : ; V. VOIGNIER ; F. BOUVET ; E. CHAHBAZIAN ; A. FERRIER ; F. MERLE ; J-P. GARDE ; F. MICHEL DIT BARON ; F. ROBIN ; T. SERRADURA ; P. ZANI.

Procurations : V. VOIGNIER à J-M. VALLA ; F. MERLE à M. MONTMAGNON ; J-P. GARDE à J-M. ROYANNEZ ; F. ROBIN à D. FAQUIN ; P. ZANI à D. CHASSOULIER.

Secrétaire de séance : Dominique CHASSOULIER.

ORDRE DU JOUR

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
1 - Intercommunalité : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2017	24			<i>Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de la CLECT au titre des charges transférées au 01/01/2017, tel qu'il a été présenté et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.</i>
2 - Intercommunalité : pacte financier	24			<i>Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de pacte fiscal et financier qui acte notamment des relations financières entre la Communauté d'Agglomération et ses Communes membres dans le cadre de la fusion et de retenir la condition de révision des attributions de compensation suivante : minoration de l'attribution de compensation à compter de 2018 sur la base de 50 % de la croissance du produit communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties, issue de l'augmentation physique des bases économiques en prenant en référence l'année 2016, ce prélèvement est limité à un équivalent taux de 10,55 %, il induit une délibération conforme de notre Commune sur ce principe.</i>
3 - Finances : tarification Temps d'Activité Périscolaire	24			<i>Le Conseil Municipal décide de ne pas mettre en place au 01/01/2018 de tarification pour les Temps d'Activité Périscolaire pour la période de janvier 2018 à juin 2018.</i>
4 - Foncier : demande servitudes - ENEDIS	24			<i>Le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de la convention de servitude pour l'implantation sur la parcelle communale ZK 183 d'un réseau souterrain électrique pour le renforcement de l'alimentation électrique du lotissement du Pont de la Roche et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</i>